

[GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT]

La Communauté de communes du Pays de Bray vous informe :



ATTENTION AU DEMARCHAGE ABUSIF

Les 3 règles d'or délivrées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

<https://www.anah.gouv.fr/>

1. Le service public ne démarché **jamais**. Pour rappel, le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est **INTERDIT** par la loi !
2. Ne **jamais** se précipiter et signer une offre, toujours prendre le temps de comparer et de se renseigner.
3. Ne **jamais** communiquer ses identifiants personnels, numéro fiscal, etc...

Plus d'informations pour se prémunir des fraudes et arnaques :

<https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Pour vous accompagner, un seul contact, le Guichet Unique de l'Habitat du Pays de Bray

Téléphone : 0 801 908 600 numéro vert et gratuit ou par mail guh@cc-paysdebray.fr

Toutes les informations sur notre site : <https://cc-paysdebray.com/amenager-et-entreprendre/amenagement/habitat>

